

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUIN 2019

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mmes MOTTIN, PHILIPPE, Mr FURDYNA, Mme GODARD, Mr ARBON, Mmes BERLIOZ, CHEVALIER, Mr CALIGNY, Mme LEGOUPIL, Mr BRIARD, Mme LEBATARD.

Absents excusés : Mme GRUNY, Mrs COURSAN, LAHAYE, FLEURY, LEROUX, MADELAINE, Mme BOUILLON.

Secrétaire : Mr BRIARD

2019/058 : PANORAPRESSE

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'outil de revue de presse et de consultation d'archives appelé « Panorapresse » géré par Ouest-France. Celui-ci est très intéressant et riche en informations pour le Service Communication.

Le Conseil Municipal souhaite réfléchir et étudier, vu le coût financier, l'utilisation de ce service qui pourrait être faite par la Collectivité.

Le Conseil Municipal prendra sa décision lors du prochain Conseil Municipal.

2019/059 : COMMISSION MUSÉES

Mme PHILIPPE, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Mr BERNOUIS, Conservateur du Musée.

Le Conseil Départemental souhaite apporter son soutien financier dans les projets de développement des deux musées.

Une convention précisant les modalités de fonctionnement entre la Commune et le Département est en cours de rédaction.

Le Conseil Municipal pourra en prendre connaissance lors d'une prochaine réunion mais celui-ci se félicite du soutien du Département pouvant être bénéfique pour relancer nos Musées.

Mme PHILIPPE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les membres de la nouvelle Association 'Tant que les Musées tourneront ». Celle-ci a pour objectif de faire revivre les deux musées en organisant des manifestations ouvertes à tous.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative et souhaite apporter son soutien à cette association en leur accordant une aide financière de 700 euros pour débiter leurs activités.

Le Conseil Municipal demande à cette association d'inscrire dans ses statuts, la condition suivante :
« cette aide devra être reversée à la Collectivité en cas de dissolution de l'association »

Pour concrétiser cette décision, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre la décision modificative n ° 3 suivante sur le budget principal :

Section de Fonctionnement :

Art 678 (Charges exceptionnelles) : - 700 euros

Art 6574 (subventions) : + 700 euros

2019/060 : COMITÉ JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND

Le Conseil Municipal a pris acte du souci rencontré par le Comité de Jumelage Franco-Allemand n'ayant plus de trésorier et n'arrivant pas à en nommer un nouveau.

Cette situation met en péril le fonctionnement de ce jumelage et le Conseil Municipal lance un appel aux bénévoles pour répondre à cette attente.

2019/061 : RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ISIGNY-OMAHA
INTERCOM ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Il est rappelé au Conseil Municipal ses prochaines échéances électorales.

Monsieur Le Maire rappelle la Loi du 09 mars 2015 encadrant strictement la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire après les élections municipales. Monsieur Le Maire indique également les différentes informations communiquées par les services de l'Etat à ce sujet.

Après lecture du tableau communiqué par Isigny-Omaha Intercom concernant la répartition de droit commun et la répartition par l'accord local.

Après en avoir échangé et débattu, le Conseil Municipal décide :

- De retenir par 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions la répartition par l'accord local.
- D'envoyer la délibération aux services de l'Etat et une copie aux services de la Communauté de Communes.

2019/062 : FESTIVITÉS DU 75ÈME ANNIVERSAIRE

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal le programme des festivités du 75^{ème} Anniversaire de la libération de la Commune du 22 et 23 Juin 2019 qui se dérouleront sur le site du Moulin de Marcy.

Celui-ci est riche en évènements et le Conseil Municipal espère la réussite de ces manifestations.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre la décision modificative n° 4 suivante sur le budget principal, permettant d'allouer une subvention aux Amis du Souvenir Normand, association qui va animer les activités lors de ces 2 journées.

Section de Fonctionnement

Art 678 (charges exceptionnelles) : - 900 euros

Art 6514 (subvention) : + 900 euros.

2019/063 : TRAVAUX RUE DU VIEUX MOULIN

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge une partie des travaux d'extension du réseau d'eau réalisé par la SAUR pour un montant de 1200 euros.

En effet, cette participation financière est un atout positif pour la Commune car ces travaux vont permettre la réalisation de constructions nouvelles sur ce secteur.

2019/064 : LOCATION MODULE

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la demande d'un hypnothérapeute souhaitant louer une semaine par mois le module pour son activité.

Cette utilisation se ferait sur des créneaux horaires définis 8 h – 17 h ne perturbant pas les occupations actuelles de cette salle.

Le Conseil Municipal est favorable à cette demande et accepte de lui louer pour son activité pour un montant de 300 euros par semaine.

Une convention précisant les conditions d'utilisation de ce local sera établie entre l'hypnothérapeute et la Commune et ce pour une année.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour cette location.

2019/065 : KIOSQUE A PIZZAS

Le Maire informe Le Conseil Municipal que le propriétaire du Kiosque à Pizzas « Pizza Ninja » cesse son activité.

Selon la convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public, celui-ci est tenu de mettre les lieux en l'état et à ses frais.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en relation celui-ci avec un éventuel repreneur afin d'éviter de détériorer l'installation existante mais en aucun cas la Commune n'indemniserait le propriétaire pour les travaux engagés par celui-ci lors de son installation.

2019/066 : LOTISSEMENT LES RIVES DU BOSQ

Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'une convention devra être établie entre la Commune et le lotisseur des Rives du Bosq pour la reprise du lotissement dans le domaine public.

Celle-ci définira les conditions de transfert relatifs à l'intégration des divers réseaux entre la Commune et la Communauté de Communes Isigny-Omaha en fonction des compétences de chacune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour concrétiser cet acte.

2019/067 : JURY D'ASSISES 2020

A la demande de Mr Le Préfet du Calvados et en vue de dresser la liste préparatoire annuelle départementale du jury d'assises 2020, il a été procédé publiquement au tirage au sort de 6 noms de jurés :

- Mme LEGROS veuve DARMON Josette domiciliée 2484 Les Petits Carreaux
- Mr LEBARILLY Charles-Henri domicilié 14 Rue du Lavoir
- Mr TRICHET Dominique domicilié 6 Lotissement les Bosquets Résidence Maurice Julienne
- Mr TURQUET Jimmy domicilié 9 Rue de la Ruelle
- Mme GUAZZO épouse SELLAMI Martine domiciliée 17 Rue de la Fosse d'Airage
- Mr NICOLLE Bernard domicilié 1 Rue du Hameau Paisible.

2019/068 : CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS

Le Maire présente au Conseil Municipal les manifestations organisées à l'occasion du Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers qui auront lieu le samedi 15 Juin 2019 dans la Commune.

Cette manifestation très protocolaire va réunir de nombreux participants sapeurs-pompiers et va permettre de valoriser notre Commune.

2019/069 : JUMELAGE LAMONZIE SAINT- MARTIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que la délégation de Lamonzie Saint-Martin présente dans notre Commune le week-end de l'Ascension a passé un excellent séjour dans notre région.

Chacun se félicite des échanges qui peuvent se faire, mettant en valeur les coutumes régionales.